



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n° 08

Date de convocation

26.06.2020

Date d'affichage

30.06.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 33

votants : 35

Objet : Modification du règlement intérieur des crèches et de la halte-jeux et création d'un guide de santé

L'an deux mil vingt, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU la délibération n°9 du 9 juillet 2018 adoptant les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux portant notamment sur :

- la suppression du médecin de crèche
- la mise en place d'un délai de prévenance pour les accueils occasionnels
- le tarif applicable pour les accueils exceptionnels ou d'urgence
- les modalités en cas d'absence de pointage

CONSIDERANT la nécessité de créer un guide de santé visant à informer les familles des conduites à tenir en cas de maladie des enfants accueillis en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux ci-annexés, applicable au 1er septembre 2020.

APPROUVE la création du guide de la santé et des conduites à tenir ci-annexé,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces règlements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 06 juillet 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -